



## AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour en bénéficier vous devez :

- avoir un enfant demi-pensionnaire\* scolarisé de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (20 km maximum),
- résider en Haute-Garonne,
- avoir la garde légale et effective de l'enfant,
- justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable.

### Des questions ?

Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

1, boulevard de la Marquette  
31090 Toulouse Cedex 9

Accueil du public Bât. A  
du lundi au vendredi  
8H45-12H15  
13H45-16H45

Téléphone :

**0 801 801 808** Service & appel  
gratuits

Une foire aux questions est  
disponible sur :  
[cd31.net/restauration](http://cd31.net/restauration)

### QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL (QFM) (selon les critères de la Caisse d'Allocations Familiales)

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	Prise en charge à 100 % du coût plafonné de la demi-pension*	Prise en charge à 50 % du coût plafonné de la demi-pension*
	QFM inférieur ou égal à	QFM inférieur ou égal à
1 enfant	483	806
2 enfants	497	882
3 enfants	512	966
4 enfants	528	1 058
5 enfants	544	1 139
Par enfant supplémentaire	+ 15	+ 50

\* Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.

Vous pouvez simuler votre aide sur [eCollège31](http://eCollège31) et déposer votre demande en ligne dès le 2 juin 2020, pour l'année scolaire 2020-2021

Demande complète déposée jusqu'au (inclus) :	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre
25 septembre 2020	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT
31 décembre 2020	CLÔTURÉ	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT
19 mars 2021	CLÔTURÉ	CLÔTURÉ	DROIT OUVERT